

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 772

présenté par  
M. Chiche

à l'amendement n° 667 du Gouvernement

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.